



ORDRE DU JOUR
Séance régulière
du conseil de ville de Danville
Lundi le 12 mai 2025

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 INFORMATIONS ET COMITÉS

4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 4,1 Séance ordinaire du 7 avril 2025
- 4,2 Séance extraordinaire du 30 avril 2025

5 ADMINISTRATION ET FINANCES

- 5,1 Adoption de la liste des comptes à payer et des chèques émis au 12 mai 2025
- 5,2 Office municipal d'habitation (OMH) des Sources – Programme de supplément au loyer (PSL)
- 5,3 Approbation des états financiers 2024 - Office municipal d'habitation (OMH) des Sources et HLM privé Habitat des Nénuphars
- 5,4 Dépôt du rapport financier 2024 du site d'enfouissement sanitaire régional de Val-des-Sources
- 5,5 Octroi de contrat - Services professionnels en comptabilité

6 LÉGISLATION

- 6,1 Avis de motion - Règlement 2025-15 modifiant le règlement 2025-01 relatif à l'imposition des taux de taxes et des compensations pour l'exercice financier 2025
- 6,2 Avis de motion - Règlement 2025-16 annulant les réserves financières numéro 201-2019, 2025-2020, 206-2020, 208-2020 et 209-2020
- 6,3 Adoption - Règlement 2025-11 concernant les commerces et certaines activités économiques
- 6,4 Adoption - Règlement 2025-12 relatif à la circulation et au stationnement
- 6,5 Adoption - Règlement 2025-13 relatif aux nuisances
- 6,6 Adoption - Règlement 2025-14 concernant la paix et l'ordre dans les endroits publics

7 RESSOURCES HUMAINES

- 7,1 Nomination - Directeur du service de sécurité incendie
- 7,2 Embauche au service des travaux publics - Opératrice-mécanicienne
- 7,3 Renouvellement des assurances collectives - UV Assurance
- 7,4 Directeur général et greffier par intérim - Souscription à l'assurance juridique de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
- 7,5 Approbation de la lettre d'entente 2025-01 entre la Ville de Danville et le Syndicat des employés municipaux de la région de l'Estrie (CSD)
- 7,6 Dépôt - Embauche étudiants 2025

PÉRIODE DE QUESTIONS

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8,1 Modification de l'entente incendie - Ville de Warwick

9 TRAVAUX PUBLICS

- 9,1 Octroi de contrat – Matériaux granulaires pour l'entretien 2025
- 9,2 Décompte progressif numéro 8 - Construction du garage municipal
- 9,3 Octroi de contrat - Enrobés bitumineux saison 2025
- 9,4 Approbation de la directive de changement C-05 - Construction du garage municipal
- 9,5 Octroi de contrat - Achat et installation d'une pompe pour l'eau potable à l'usine de filtration

10 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

Aucun dossier

11 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 11,1 Rapport - Émission des permis pour le mois d'avril 2025
- 11,2 Fin du programme RénoRégion - Demande de relance au gouvernement du Québec
- 11,3 Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) - 79 rue du Carmel - Lot 4 835 469
- 11,4 Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) - 62 rue Water - Lot 4 835 559
- 11,5 Demande d'autorisation pour l'installation d'un café-terrasse - 23 rue Grove

12 LOISIRS ET CULTURE

- 12,1 Renouvellement d'adhésion et nomination d'un(e) délégué(e) et d'un(e) délégué(e) substitut pour l'année 2025 - Conseil Sport Loisir de L'Estrie (CSLE)
- 12,2 Renouvellement d'adhésion 2025 - Société de sauvetage
- 12,3 Appui à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Demande d'aide financière pour le soutien aux jeunes à besoins particuliers fréquentant les camps de jour municipaux

13 DEMANDES D'APPUI ET SUBVENTION

- 13,1 Demande d'appui financier - Défi Handicap des Sources - Été 2025
- 13,2 Demande d'appui financier - Danville en Transition - Nettoyage des berges du ruisseau Burbank
- 13,3 Demande d'appui financier - Corporation de développement économique de Danville

14 VARIA

15 COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

- 15,1 Liste de correspondance

16 ÉVÈNEMENTS À VENIR

- 16,1 Distribution d'arbres et de compost - 17 mai 2025
- 16,2 Vente-débarras du printemps - 17, 18 et 19 mai 2025
- 16,3 Soirée de jeux de société à la bibliothèque municipale - 28 mai 2025

PÉRIODE DE QUESTIONS

17 LEVÉE DE LA SÉANCE

INFORMATION

Régie interne des séances du conseil – informations tirées du règlement 2023-08 et 2024-05

ORDRE ET DÉCORUM

Article 20

Le Président du conseil maintient l'ordre et le décorum et décide des questions d'ordre durant les séances du conseil, sauf appel au conseil. Il peut ordonner l'expulsion de toute personne qui trouble l'ordre. Le président peut, s'il le souhaite, désigner tout autre représentant du conseil pour agir à cette fin.

Article 21

Une personne qui assiste à une séance du conseil doit garder le silence et s'abstenir de troubler l'ordre ou le décorum.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Article 32

Les séances du conseil comprennent deux (2) périodes au cours desquelles les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Article 33

Les périodes de questions sont d'une durée maximale de 15 minutes.

Article 34

Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :

- a) S'identifier au préalable;
- b) S'adresser au Président de la session;
- c) Déclarer à qui sa question s'adresse;
- d) Ne poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet. Toutefois, le Président de l'assemblée ou tout autre représentant désigné pourra permettre à cette personne de poser une nouvelle question lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait;
- e) S'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou belliqueux.
- f) S'abstenir de manquer de respect ou émettre une opinion non respectueuse envers un membre du personnel ou un élu.

Article 35

Chaque intervenant bénéficie d'une période maximale de 1 minute pour poser une question et une sous-question, après quoi, le Président de la séance peut mettre fin à cette intervention.

Article 36

Le maire ou le conseiller à qui la question a été adressée peut soit y répondre immédiatement, soit y répondre à une assemblée subséquente ou y répondre par écrit.

Article 37

Chaque membre du conseil peut, avec la permission du Président, compléter la réponse donnée.

Article 38

Seules les questions de nature publique seront permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la municipalité.